

REVUE DU PATRONAGE

ET DES INSTITUTIONS PRÉVENTIVES

Sommaire. — FRANCE: 1^o Œuvre des libérées de Saint-Lazare. — 2^o Œuvre des providences agricoles de Saint-Isidore de Seillon.

FRANCE

I

Œuvre des libérées de Saint-Lazare.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 1889

Procès-verbal.

Le 10 février 1889, l'Œuvre des libérées de Saint-Lazare a tenu son assemblée générale annuelle en la mairie du 1^{er} arrondissement.

La séance est ouverte à 2 h. 30 minutes sous la présidence de M. Demay, vice-président.

Les bulletins de vote des membres de l'Œuvre sont pointés et déposés dans l'urne à l'entrée de la salle par les soins de M. le secrétaire adjoint.

M. Demay, président, rappelle à l'assemblée qu'il y a plusieurs vacances dans le conseil d'administration, et indique le nom des personnes qui sont proposées pour compléter le conseil.

La parole est donnée ensuite à M^{me} de Morsier, qui prononce un discours dans lequel elle adresse un touchant adieu à notre ancienne directrice générale, M^{me} Caroline de Barrau, retrace divers épisodes de sa vie si bien remplie et conclut par quelques considérations philosophiques. Ce discours se termine aux applaudissements de l'assemblée entière.

M. Mansais, secrétaire général, prend alors la parole pour la lecture de son rapport sur l'exercice écoulé, développe le compte moral et financier, parle des modifications apportées à l'organisation de la prison de Saint-Lazare, et de celles qui sont encore à l'état de projet; il rappelle, en terminant, le nom des membres de l'Œuvre décédés depuis la dernière assemblée, et rend hommage à la mémoire de madame de Barrau et de M. l'abbé Crozes.

Ce rapport est vivement applaudi, et la parole est à madame la directrice.

Madame Bogelot prononce une allocution où elle énumère ses travaux communs avec madame de Barrau, rappelle la parfaite communauté d'idées qui unissait les deux directrices. Après un exposé des résultats heureux qui sont la conséquence de sa présence au congrès de Washington, madame la directrice adresse ses remerciements à toutes les personnes qui l'ont honorée de leur sympathie, tant comme notre déléguée que comme française.

L'assemblée applaudit ces paroles, et l'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. Steiner Dollfus, trésorier.

Après avoir entendu la lecture des comptes, l'assemblée est invitée par M. le président à les accepter et à donner décharge à M. le trésorier.

A l'unanimité les comptes sont adoptés.

Madame Wagner, directrice adjointe, lit son rapport sur le vestiaire, et recommande ce service de notre Œuvre à la générosité des personnes présentes. L'ordre du jour étant épuisé, M. le président s'informe si, dans l'assistance, quelqu'un demande la parole; personne ne la réclamant, il est procédé au dépouillement du scrutin. Pendant ce travail, mademoiselle de Grandpré, fondatrice de l'Œuvre, raconte quelques anecdotes se rapportant aux premiers temps de notre Société, et fait ressortir le caractère libéral qui a présidé à son organisation première.

M. le président proclame alors le résultat du scrutin, qui nomme membres du conseil d'administration :

Mesdames Besson, de Clercq, Dollfus, Formstecher, Helbronner, de Morsier, Wagner et Wild.

MM. de Clercq, Mansais, Sallé, Steiner Dollfus et Turquet.

Après cette proclamation, on vote par mains levées pour madame Griess-Traut, qui remplace madame Caroline de Barrau, et sortira en 1891.

Madame Le Grand-Priestley remplace madame Dumoulin et sortira en 1890.

Madame Marguerite André remplace madame Bonenfant, démissionnaire en sa faveur et sortira en 1890.

La séance est levée à 4 h. 15 minutes.

RAPPORT POUR 1888

Compte moral et administratif.

Mesdames et Messieurs,

C'est encore moi qui viens cette année vous faire le rapport annuel, et je le regrette, car votre rapporteur n'a pas d'idées nouvelles à vous soumettre, et il ne peut que vous répéter en d'autres termes ce qu'il vous dit tous les ans. C'est donc à votre conseil d'administration qu'il faudra vous en prendre si je ne remplis pas ma tâche d'une façon satisfaisante.

L'année 1888 a été, comme ses devancières, fertile en résultats, et nous avons pu constater que notre œuvre a continué à prospérer. Notre nouvelle directrice n'était pas une nouvelle venue : depuis 1878 elle faisait partie de votre conseil d'administration ; nous l'avions vue à l'œuvre depuis longtemps et nous étions assurés de son dévouement ; eh bien, nous ne pouvions nous imaginer jusqu'à quelles limites il pouvait aller ; nous l'avions vue, ne s'effrayant pas des frais et des fatigues de longs voyages, parcourir des pays étrangers pour y chercher des idées et y propager les nôtres ; nous avions applaudi aux résultats obtenus au congrès pénitentiaire de Rome en 1885, puis au congrès de Lausanne en 1887 ; en 1888, elle a fait mieux : elle a traversé les mers, est partie pour l'Amérique, et est allée nous représenter au congrès de Washington. Seule en France, notre œuvre avait accepté l'invitation au congrès international des femmes, cette imposante manifestation qui pouvait être si féconde pour l'amélioration du sort de la femme ; aussi notre Directrice était-elle la seule Française présente au Congrès. L'accueil qu'elle a reçu à New-York, à Philadelphie, à Washington, a été des plus sympathiques ; on a bien voulu la considérer comme représentant la France, ce pays qui a si puissamment contribué à l'émancipation des colonies anglaises et à l'indépendance de l'Amérique ; aussi vous raconter les égards, les témoignages de cordialité qui lui ont été accordés, est impossible ; partout une des premières places lui a été donnée, une interprète s'était mise à sa disposition ; enfin, nous n'avons que des remerciements à adresser au delà de l'Océan,

et votre Secrétaire général a dû témoigner notre reconnaissance par de nombreuses lettres qu'il a adressées à tous ceux qui ont si cordialement accueilli notre Directrice.

Comme je l'ai dit bien des fois, ces congrès, où se traitent les questions d'économie sociale, ont une grande utilité pour le monde entier. Pourquoi, en effet, ne pas prendre tout ce qu'il y a de bon chez un peuple voisin ? Pourquoi, après avoir analysé l'idée et l'avoir dépouillée de tout ce qui convient aux mœurs et au tempérament de ce peuple, ne pas la publier, ne pas la manifester avec tous les résultats pratiques qu'on peut en tirer ? De cette façon, comme en matière scientifique, il arrive souvent que les applications de l'idée sont trouvées par un voisin qui ne les a pas découvertes. Mais, en cette matière, peu importe ! C'est un devoir de faire profiter son voisin du bien qu'on a réalisé, c'est la cause du progrès et de la société tout entière que l'on sert, et cette cause est cosmopolite et internationale. Madame Bogelot a donc mérité d'abord les remerciements de notre Œuvre, car je dois ajouter qu'elle ne lui a occasionné, cette fois encore, aucune dépense ; elle a droit ensuite aux remerciements de tous ceux qui, sans être des nôtres, s'intéressent à la cause de la préservation et de la réhabilitation de la femme, enfin à tous ceux qui, soucieux du progrès, veulent l'amélioration de notre société moderne. Madame Bogelot a du reste été bien récompensée : en visitant les prisons en Amérique, « elle rencontra, dit M. Rodolphe Simon, dans la *Revue socialiste*, une malheureuse italienne âgée de vingt-quatre ans, mère d'un enfant de neuf ans, condamnée à mort pour avoir tué d'un coup de revolver son mari indigne et brutal. Les démarches les plus pressantes pour une commutation de peine n'ayant produit aucun résultat et le jugement en appel ayant confirmé la sentence, la malheureuse Chiara Cignarale allait être pendue le 17 août. Notre éminent compatriote intervint avec sa générosité et son ardeur habituelle pour le bien, et, de France, elle ne cessait d'intercéder encore en faveur de la malheureuse. Le succès a été digne des efforts : nous avons pu assister à la réception du télégramme annonçant la commutation de peine ; madame Bogelot, débordante de joie, n'en revenait pas d'avoir pu sauver une existence humaine, elle qui en a sauvé tant déjà sur un autre terrain par son activité et son dévouement de tous les jours ».

Ce succès eut un autre effet. Vous souvient-il de l'attachant discours prononcé ici même par madame de Morsier ? Elle vous parlait d'une malheureuse femme abandonnée qui, dans un moment

de désespoir, avait voulu s'asphyxier et avait causé la mort de son enfant. Eh bien, le bruit de cette commutation de peine accordée par les autorités américaines a amené l'administration française à se souvenir de notre malheureuse protégée. Condamnée à cinq ans de réclusion, elle avait déjà vu sa peine réduite à deux ans de prison ; elle obtint sa grâce complète après avoir subi moins de la moitié de cette dernière peine. Elle est depuis venue en exprimer toute sa gratitude pour l'Œuvre et notre Directrice. Ces témoignages de reconnaissance nous sont surtout précieux parce qu'ils affirment l'utilité de notre action et la façon dont elle est dirigée par nos dames patronnesses.

Depuis l'année dernière, la réforme du système pénitentiaire du département de la Seine a subi les modifications promises par l'administration. Saint-Lazare a presque disparu pour nous, et dans quelques mois ne sera plus qu'une prison administrative et un hôpital spécial. Les femmes condamnées à moins de deux mois de prison subiront leur peine à Nanterre ; celles qui ont à subir une peine de deux mois à un an sont envoyées à Doullens. Qu'un cri de reconnaissance s'échappe encore cette année de nos poitrines, car la réforme si désirée et si appelée par nous est réalisée, grâce à l'active et efficace intervention de M. Herbet, directeur de l'administration pénitentiaire. Il a rendu ainsi un service signalé, qui fera que son passage au ministère sera considéré comme un bienfait. Il aura contribué au sauvetage des libérées, autant que nous pouvons le faire nous-mêmes, en évitant un contact qui n'amenait que la démoralisation de beaucoup de femmes qui seront ainsi sauvées. Grâce lui en soient rendues.

Cette organisation date de la fin de 1888. Comment allons-nous nous organiser nous-mêmes ? C'est une question que nous avons déjà bien étudiée, mais que nous n'avons pas encore résolue définitivement. Nous pouvons aller souvent à Nanterre, mais Doullens est bien loin ; aussi avons-nous déjà essayé de créer un comité parmi les dames de la ville. Madame Bogelot a fait plusieurs voyages dans ce but, mais nous n'avons pas encore réussi. Nous ne nous décourageons pas, et j'espère que le rapporteur de 1889 vous annoncera le succès de notre organisation nouvelle.

Nous avons déjà commencé à agir de ce côté. C'est ainsi que nous avons pu placer à la *Solitude*, œuvre dirigée par les sœurs de Marie-Joseph, si dévouées pour les prisonnières, une jeune fille qu'elles ramèneront certainement au bien.

Si Doullens, si même Nanterre, sont plus éloignés de nous que

Saint-Lazare, si notre présence est moins fréquente dans l'un de ces établissements, et n'est même pas encore organisée dans l'autre ; nos dames patronnesses, notre secrétaire, s'efforcent d'être d'autant plus assidus dans l'établissement où passent toutes les prisonnières, au Dépôt où sont internées les prévenues. C'est là surtout que s'exerce notre patronage, et nous y sommes peut-être plus utiles qu'à la prison, car combien de femmes qui sont l'objet d'ordonnances de non-lieu, ou bien qui sont acquittées, ont besoin d'être tirées d'un milieu où elles n'ont rien de bon à gagner, puis ensuite d'être guidées, encouragées et maintenues dans le bien ! C'est de la préservation encore plus précieuse que la réhabilitation.

Nous sommes toujours encouragés dans notre action charitable par la presse tout entière. Aussi, je ne veux citer aucun journal, ni aucune revue. La liste en serait trop longue, si longue que j'aurais peur d'en oublier. Merci donc à toute la presse. Ses encouragements, sa sympathie, ne peuvent que nous exciter à développer encore notre action charitable et soutenir notre zèle.

II

Œuvre des providences agricoles de Saint-Isidore de Seillon.

L'Œuvre dont s'occupent les Sœurs de Saint-François-d'Assise de Seillon, près Bourg-en-Bresse (Ain), a pour but l'éducation des enfants délaissés. Tout le monde sait qu'il est au milieu de la société des enfants délaissés que nulle main ne caresse, qui n'ont pas le cœur d'une mère pour les aimer. Touchées du sort de ces pauvres petits êtres, les Sœurs de Seillon se sont dévouées pour leur servir de mères, leur créer une famille où ils sont élevés, dans laquelle ils trouvent ensuite des conseils, un appui, et toujours un asile au besoin.

Elles s'occupent spécialement des petits garçons. Elles les reçoivent, quels que soient leur pays et leur origine, depuis l'âge de trois ans jusqu'à sept ; ces enfants sont formés aux travaux des champs. Mais, comme les travaux faits par la main des enfants sont peu rémunérateurs et que ces enfants ne peuvent faire que très peu de chose jusqu'à l'âge de douze ans, les Sœurs qui en sont

chargées se trouvent obligées d'aller solliciter des secours auprès des personnes charitables pour être à même de fournir à leurs pupilles ce dont ils ont besoin.

Quand l'instruction religieuse de ces enfants est suffisante, qu'ils savent lire et écrire et assez bien calculer, ils sont placés comme domestiques, et la Maison exerce encore sur eux, aussi longtemps que possible, une salubre surveillance.

Les Évêques de Belley ont toujours protégé l'Œuvre. Elle est encore patronnée d'une manière spéciale par M^{sr} FONTENEAU, archevêque d'Albi, par M^{sr} DE LANGALERIE, archevêque d'Auch, par M^{sr} DE DREUX-BRÉZÉ, évêque de Moulins. Elle a été aussi encouragée par le vénérable curé d'Ars. Une messe se dit chaque mois pour les bienfaiteurs de l'Œuvre et, dans toutes les maisons qu'elle possède, les enfants n'oublient jamais de prier chaque jour pour eux.

REVUE PENITENTIAIRE

Sommaire. — 1° Conseil supérieur de l'Assistance publique. — 2° De l'emploi des détenus aux travaux de la campagne en Autriche. — 3° 19^{me} Rapport de la Société des prisons de Francfort-s/-le Mein. — 4° Visite de M. Griffith aux prisons et dépôts de mendicité du comté de Baltimore. — 5° Un sermon aux États-Unis par M. Fr. Howard Wines. — 6° L'Assistance publique et les dépôts de mendicité. — 7° Décret du Grand Conseil de Lucerne. — 8° Code de procédure pénal allemand. — 9° Bibliographie : A. Traité du droit pénal par M. GARRAUD ; B. Le vagabondage et la mendicité par M. PASCAUD. — 10° Informations diverses : *Lettre du Ministre de la guerre.* — *Blätter für Gefangnissskunde.*

I

Conseil supérieur de l'Assistance publique.

Le 30 janvier, le conseil supérieur de l'Assistance publique s'est réuni en session ordinaire. Les questions qui lui furent soumises sont du plus haut intérêt, et en voici le résumé rapide. Elles touchent à quatre ordres d'idées :

1° Réorganisation du service de la prisée et de la vente des gages au mont-de-piété de Paris.

2° Dépôts de mendicité. — Rapport fait au nom de la 4^e section par M. Charles Dupuy, que nous avons publié dans le précédent numéro.

3° Extension des attributions des inspecteurs des enfants assistés. Rapport présenté au nom de la première section du conseil supérieur par le docteur Thulié.

A l'heure actuelle, en dehors des inspecteurs généraux de l'Assistance publique, dont la surveillance s'étend à toute la France, il n'existe pas, abstraction faite du service des enfants assistés, d'agents régionaux ou départementaux qui aient pour mission d'étudier sur place les services de l'Assistance, de centraliser les observations et de signaler les améliorations obtenues et les imperfections existantes.

L'utilité d'une inspection départementale paraissant démontrée, à qui la confier ? Créer un nouvel ordre de fonctionnaires serait une très mauvaise mesure. La première section propose d'attri-